

Notes pratiques

sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Héberger des données numériques à l'extérieur du Canada Quels sont les enjeux?

Aujourd'hui, la gestion des données numériques joue un rôle essentiel dans les activités économiques, sociales et personnelles. L'hébergement de ces données à l'extérieur du Canada suscite des débats sur la confiance, la sécurité et la souveraineté technologique.

Les avantages

- **L'accès à des infrastructures sophistiquées.** L'hébergement des données dans des pays possédant des infrastructures technologiques avancées, comme les États-Unis ou certains pays européens, offre des opportunités uniques. Ces régions abritent des centres de données ultramodernes, dotés de technologies de pointe et de capacités de traitement élevées, permettant aux entreprises canadiennes de bénéficier d'une meilleure performance et d'une réduction des coûts opérationnels.
- **La flexibilité et l'évolutivité.** Les entreprises peuvent étendre ou réduire leur capacité de stockage rapidement, sans investissements lourds dans des infrastructures locales.
- **Les économies d'échelle.** En hébergeant les données dans des centres plus grands et mieux équipés, les coûts peuvent être réduits.



En adoptant des stratégies réfléchies, en établissant des partenariats solides et en respectant les réglementations, on peut bâtir une confiance durable. Il est crucial de trouver un équilibre entre innovation et protection pour garantir l'avenir numérique.

Les défis et préoccupations

- **La sécurité des données.** Les cyberattaques, les violations de données et les accès non autorisés sont des risques omniprésents. Il est essentiel que les fournisseurs internationaux adoptent des mesures de sécurité robustes.
- **La souveraineté des données.** Les lois et réglementations des pays hôtes, comme le *Patriot Act* aux États-Unis, peuvent permettre au gouvernement de ces pays d'accéder aux données des entreprises étrangères. Cela soulève des inquiétudes quant à la confidentialité et à l'utilisation abusive des informations.
- **L'adhésion aux normes et aux réglementations.** Alors que le Manitoba applique des lois concernant la confidentialité, comme la *Loi à l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), certains pays n'ont pas de standards équivalents. On doit s'assurer que les partenaires étrangers respectent les normes canadiennes ou internationales.
- Le Service des technologies de l'information (STI) étudie toujours les diverses possibilités d'hébergement. Il suit les meilleures pratiques afin de choisir des partenaires fiables et met en place des mesures de protection et de responsabilités en cas de violation.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (LRMP), veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.